



Bulletin d'inscription saison 2024–2025

JEUNES Agés de moins de 18 ans au 1/10/2024

Etiez-vous déjà adhérent à la saison précédente ? OUI NON

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE : N° LICENCE :

ADRESSE :

TEL PARENTS : TEL ENFANT :

MAIL (le plus consulté) :

TAILLE en tee-shirt : 6 ans 8 ans 10 ans 12 ans 14 ans 16 ans

La JSMT offre un tee shirt floqué au logo du club à tous les enfants de l'Ecole De Tennis !

Aimeriez-vous une 2^{ème} HEURE DE COURS à tarif préférentiel par semaine ? Oui Non

DISPONIBILITES POUR LES COURS : merci d'être le plus large possible en jours et horaires
En bleu, les créneaux préférentiels pour les jeunes.

Mardi de 17h à 22h Jeudi de 17h à 22h.....

Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 18h à 21h

Mercredi de 14h à 22h..... **Samedi de 9h à 13h**

INFORMATIONS UTILES :

Si + 11 ans, êtes-vous intéressé par la compétition ? Oui Non

BADGES :

Si + 12 ans, avez-vous déjà un badge pour le gymnase ? Oui Non

Si NON, en désirez-vous un ? Oui Non

Si + 7 ans, avez-vous déjà un badge pour les courts extérieurs ? Oui Non

Si OUI, n° du Badge

Si NON, en désirez-vous un ? (Chèque de garantie de 50 € / badge) Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs & de championnat et les accepter.
Consultables sur le site www.tennismettray.com

Fait à

le :

Signature,

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER (au verso)

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

PAR MAIL: patrice.vallet@orange.fr / PAR COURRIER : Boite aux lettres du club

1/ **LA FICHE D'INSCRIPTION** remplie, datée et signée (1 fiche par personne)

PAR COURRIER : Mr Patrice VALLET - Les Madreaux - 37390 Mettray

2/ **LE REGLEMENT**

- ▶ **Par CHEQUE** à l'ordre de la JSMT
1 seul chèque du montant de la licence (22 €) reversée à la FFT et de la cotisation pour 1 ou 2h de cours (possibilité de paiement en 3 fois sans frais)
- ▶ **Ou par VIREMENT** sur l'application ADOC en 3 fois /OU par virement direct
IBAN : FR76 1940 6370 4967 1974 6182 603 BIC : AGRIFRPP894

3/ **CERTIFICAT MEDICAL** (ou attestation selon le cas) précisant la non contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition (Loi n°2020-1525 du 7/12/2020 et Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, code des sports). Voir fiche technique sur le site de la JSMT : www.tennismettray.com

Pour un renouvellement de licence à la JSMT :

- ▶ **PAS DE NOUVEAU CERTIFICAT** si l'ancien certificat **date de - de 3 ans** au 15 septembre 2024 ET que vous avez répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire « QS-SPORT » (formulaire Cerfa n° 15699*01 disponible sur le site de la JSMT), compléter l'attestation ci-dessous
- ▶ **UN CERTIFICAT MEDICAL** s'il **date de de + 3 ans**, OU si vous avez répondu **OUI** au moins 1 fois au questionnaire de santé, fournir un certificat médical de moins de 6 mois

Première adhésion à la JSMT : certificat médical daté de moins d'1 an au 15 septembre 2024

En compétition le certificat doit préciser « *l'aptitude à la pratique du tennis y compris en compétition* »

ATTESTATION MEDICALE :

Je soussigné,

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif,

IMPORTANT : Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, la licence ne sera demandée à la FFT par la JSMT qu'à la réception du paiement et du certificat médical en cours de validité (ou attestation selon les dispositions prévues par la législation).

L'adhérent, qui ne sera pas en règle au 1^{er} novembre, pourra se voir refuser l'accès aux enseignements.

La participation en compétition impose d'être titulaire de la licence pour la saison en cours. La saison se termine au 31 août, il est donc vivement conseillé pour les adhérents qui font de la compétition individuelle ou par équipe, de déposer leur dossier le plus tôt possible, car la prise de licence impose des délais de traitement des dossiers.